Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 074-217402205-20260922-2026DELIB119-DE

REIGNIER ESERY

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°2

Lot n° : **6b**	Intitulé : **MOBILIER**

TITULAIRE du MARCHE

SARL GENEVRIER MENUISERIE 74

593 rue de l'artisanat

Parc de Calvi

74 330 POISY

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 MARS 2020

AOÛT 2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 074-217402205-20260922-2026DELIB119-DE

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY
197, Grande Rue
74 930 – REIGNIER-ESERY
Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com Personne habilitée à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

SARL GENEVRIER MENUISERIE 74

593 rue de l'artisanat
Parc de Calvi
74 330 POISY

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : **6a**	Intitulé : **MENUISERIES INTERIEURES**

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 120 309,40 €HT
TVA (20%) : 24 061,88 €
Montant TTC : 144 371,28 € TTC

Montant du marché :	**120 309,40 €HT**	Initial
	112 972,70 € HT	Après avenant n°1

Article 5 – Objet de l'avenant n°2

L'avenant n°2 a pour objet de prendre en compte les adaptations demandées par le maître d'ouvrage et des modifications demandées par le maître d'œuvre comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 074-217402205-20260922-2026DELIB119-DE

- modification du meuble du vestiaire accueil : deux portes à galandages hors cloisons à la demande du maître d'ouvrage (+2 473 € HT)
-transfert de quantité de rayonnage : ajout meuble de rangement au tennis et suppression de rayonnage dans les locaux technique et plan de travail salle de formation à la demande du maître d'oeuvre (- 1 691,69 €HT)
-mise à jour de la quantité de bancs fixes support de casier dans les vestiaires du gymnase, du tennis et de l'arbitre à la demande de la maîtrise d'ouvrage (+1 362 € HT)

Ces adaptations entraînent une plus-value globale de 2 143, 31 € HT.

La modification portant sur les bancs (1 362 € HT) relève à 100 % de la Communauté de communes Arve et Salève, le reste de l'avenant (781,31 € HT) est réparti selon la clé habituelle 64/36 entre les 2 maîtres d'ouvrage.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°2

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	3 835	767	4 602
Moins-values	1 691, 69	338,34	2 030,03

Montant de l'avenant n°2	+2 143,31	428,66	+ 2 571,97
Evolution du montant du marché	**+1, 78%**		
Variation cumulée du marché	**- 4, 32%**		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°2

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché après avenant n°1	112 972,70	22 594,54	135 567,24
Montant de l'avenant n°2	+2 143,31	428,66	+ 2 571,97
Nouveau montant du marché	**115 116,01**	**23 023,20**	**138 139,21**

Article 8 – Base légale de l'avenant n°2

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-1, R.2194-7 et R. 2194-8 du code de la commande publique.

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Annexes à l'avenant n°2

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 074-217402205-20260922-2026DELIB119-DE

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 06b-2, FTM06b-3 et FTM 06b-4 du maître d'œuvre du 6 août 2026

Article 11 – Signature du titulaire du marché

A ....., le .....

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage	Le présent avenant est accepté
	Fait à REIGNIER-ESERY, le
Autorisé par délibération du	
Notifié à l'entreprise titulaire le	